

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

Dénomination : 2AM MENUISERIES
n° de gestion : 2010B03025
n° d'identification : 524 765 021
n° de dépôt : A2012/012658
Date du dépôt : 10/08/2012
Pièce : Décision(s) de l'associé unique du
27/02/2012



1593874



1593874

2AM MENUISERIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 4 rue Georges Clemenceau

31130 BALMA

RCS TOULOUSE 524 765 021

DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE **EN DATE DU 27 FÉVRIER 2012**

L'an deux mille douze,

et le vingt-sept février,

Anne Marie BOSCH épouse MENARD, associée unique de la société 2AM MENUISERIES, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Elle précise l'objet des présentes décisions :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative de l'article concerné dans les statuts,

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social de BALMA (Haute Garonne) 4 rue Georges Clemenceau, à FLOURENS 31130 12 chemin de Vignalis à compter du 1er mars 2012.

DEUXIÈME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

"Article 4 - SIEGE SOCIAL"

"Le siège social est fixé à 31130 FLOURENS 12 Chemin de Vignalis

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DECISION

L'associée unique prend acte de la mise en harmonie des statuts de la société décidée par le gérant en application des dispositions de l'article L.223-18 du Code de commerce. Elle constate que cette mise en harmonie n'a porté que sur les dispositions impératives du Code de commerce et des décisions que vous avez prises.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique

